

Classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, Lycées, Enseignement supérieur,  
de France et de l'Union européenne



## Classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>

## Classes des Lycées, Post-Baccalauréat, BTS et Universités

*Le Parlement européen envisage d'attribuer  
un nom féminin à son hémicycle.*

*Vous êtes chargé(e) par Roberta Metsola, sa Présidente,  
de proposer le nom d'une grande figure d'Europe.  
Justifiez votre choix dans la lettre que vous lui remettez.*

Votre travail sera présenté sur 4 pages au maximum,  
Format A4, manuscrites ou dactylographiées  
(police 12 Times New Roman).  
D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve  
de ne pas dépasser l'équivalent d'une page.

*Selon vous, quelle femme symbolise  
une conscience européenne ?  
Justifiez votre choix.*

Votre texte, présenté sur 5 pages au maximum, format A4  
sera dactylographié (police 12 Times New Roman).  
D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve  
de ne pas dépasser l'équivalent d'une page

### INFORMATIONS PRATIQUES

- ⇒ Les travaux, rédigés en français devront être réalisés individuellement ou par groupes de deux élèves au maximum
- ⇒ Ils pourront être présentés sur papier ou sur support informatique (.doc, .pdf, .jpg).
- ⇒ L'identité et la classe des participants, le nom et les coordonnées de l'établissement, la signature et –si possible– l'adresse de messagerie du professeur y figureront de façon lisible.
- ⇒ Les travaux seront adressés exclusivement à la section départementale de l'AMOPA pour la désignation des lauréats départementaux. La date limite de transmission sera fixée par chaque section départementale.
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront au plus tard le 15 mars 2023 les deux meilleurs textes par niveau à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté - 26 rue de la République - 25000 BESANCON pour la désignation des lauréats nationaux.

Pour tout renseignement, contacter :  
**amopadoubs@yahoo.fr**

Le palmarès pourra être consulté sur le site de l'AMOPA  
Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA :

Ces informations seront disponibles sur le site internet national (**www.amopa.asso.fr**) à partir d'octobre 2022.

Date de retour des productions avant le :

**Vendredi 10 février 2023**

Adresses de retour des productions

**Association AMOPA  
6 rue du Bosquet  
Saint-Sylvain-d'Anjou  
49480 Verrières-en-Anjou**

Les lauréats nationaux seront récompensés par  
des séjours à Strasbourg, en mai 2023,  
avec visites/découvertes des Institutions européennes

